Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 53 (1965)

Heft: 51

Artikel: Allo la ville, ici la campagne : le budget des paysannes : [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-271044

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Allo la ville, ici la campagne

Election du Grand Conseil

Le pouvoir législatif

Le Grand Conseil représente le peuple.

- Il détient le pouvoir législatif.
- Il fait les lois, vote le budget, contrôle le gouvernement.
- Il exerce le droit de grâce.
- Il siège à la salle du Grand Conseil, au Château.

Ses séances sont publiques. Toutefois, pour l'examen de certaines questions, il peut siéger à huis clos.

Les candidates

DISTRICT DE NEUCHATEL

PARTI LIBÉRAL

Mme Marie-Clémence Popesco-Borel, mé-decin gynécologue, Neuchâtel. Mme Janine Robert-Challandes, avocate, assesseur à l'Autorité tutélaire et juge au tribunal matrimonial; conseillère générale de Saint-Blaise.

PARTI RADICAL

Mlle Tilo Frey, professeur à l'école de commerce, conseillère générale, Neuchâtel. Mme Schaer-Robert, avocate, Neuchâtel.

PARTI SOCIALISTE

Mme Favre-Rognon, infirmière diplômée, députée, conseillère générale, est intervenue efficacement en faveur de l'enfance en âge scolaire, Neuchâtel.

Mlle Marcelle Blanc, secrétaire au dispen-

saire antituberculeux, Neuchâtel.

Mme Esther Plüss, employée de fabrication, Neuchâtel.

Mme Suzanne de Ribaupierre, ménagère, Neuchâtel.

DISTRICT DE BOUDRY PARTI LIBÉRAL

Mlle Paulette Henriod, secrétaire de direction, Corcelles.

PARTI SOCIALISTE

Mlle Thérèse Scuri, sage-femme, conseillère générale, députée, s'est préoccupée des éco-nomiquement faibles, Auvernier.

DISTRICT DU VAL-DE-TRAVERS PARTI LIBÉRAL

Mme Berthe Montandon, membre de l'Association des femmes paysannes, Travers.

PARTI BADICAL

PARTI SOCIALISTE

Mme Emilia Hainard, membre de l'Association des femmes paysannes, Les Bayards.

Mme Emmy Graber, ouvrière d'usine, Fleu-

DISTRICT DU VAL-DE-RUZ PARTI LIBÉRAL

Mme Marie-Louise Jacot-Besson, membre de l'Association des femmes paysannes.

Les femmes

qui ont conscience de leurs responsabilités

de leurs droits

vont voter

Elles votent **aussi** pour les candidates, car celles-ci sauront défendre leurs idées et leurs intérêts.

PARTI SOCIALISTE

Mme Marivonne Joris, conseillère générale, actrice du Théâtre populaire, Chézard.

DISTRICT DE LA CHAUX-DE-FONDS PARTI RADICAL

Mme Huguette Reist, comptable, députée, appelée à siéger à la précédente législature, La Chaux-de-Fonds. Mme Simone Gnaegi, ménagère, La Chaux-

de-Fonds.

PARTI SOCIALISTE

Mlle Raymonde Schweizer, directrice de l'Ecole professionnelle, députée de la première heure, elle a ouyert la voie aux femmere neure, ene à ouver la voie aux lein-mes en faveur desquelles la plupart de ses interventions ont été couronnées de succès, La Chaux-de-Fonds.

Mme Marcelle Miéville, comptable à la FOBB, La Chaux-de-Fonds.

Mme Suzi Ramseyer, infirmière à l'hôpital, La Chaux de Fonds.

La Chaux-de-Fonds.

Le parti d'abord le candidat ensuite

Dans le système RP, c'est le parti qui gagne les sièges (attribués proportionnelle-ment au nombre de suffrages de listes qu'il a obtenus).

a obtenus).

Une fols les sièges attribués aux partis, les candidats ayant recueilli le plus de voix occupent ces sièges. Il ressort de cette règle de base que le panachage devrait autent que possible être évité, puisqu'en ajoutant sur sa liste le nom de candidats d'autres partis, l'électeur ou l'éléctrice retranche des suffrages de liste à son propre parti et en apporte au parti adverse. Le latoisage (qui consiste à bifter sans les remplacer les noms d'une se bibliers ex-actifique des la consiste à bifter sans les remplacer les noms d'une se bibliers ex-actifique des la consiste à bifter sans les remplacer les noms des la consiste à bifter sans les remplacer les noms des la consiste à bifter sans les remplacer les noms des la consiste à bifter sans les remplacer les noms des la consiste de d'un ou plusieurs candidats, pour favori celui ou ceux qui restent) n'affaiblit pas position du parti.

position du parti.

Le cumul est autorisé; le nom du même candidat peut être répété (une seule fois, c'est-à-dire qu'il ne peut figurer que deux fois en tout) sur la même liste. Le nombre total des noms ne doit cependant pas excéder le nombre de siéges à pourvoir. Par exemple, si un parti présente six candidar pour six sièges à élire, un électeur qui voudrait cumuler les trois premiers doit biffer les trois derniers.

Mme Marcelle Corswandt, licenciée lettres, députée, appelée à siéger à la fin de la précédente législature.

Mme Marguerite Greub, conseillère géné-

rale, députée, plusieurs de ses revendications concernant la femme mariée et la famille ont eu gain de cause

Mme Hélène Beuret, ouvrière, La Chaux-

Mme Yolande Gysin, ouvrière, La Chaux-

Mme Gabrielle Huguenin, conseillère généemployée de bureau. me Geneviève Roulet, vendeuse, La

rale, em Mme Chaux-de-Fonds.

Mlle Madeleine Jacot, directrice d'un bureau privé de secrétariat et traductions. Membre de l'Association des soroptimistes, La Chaux-de-Fonds.

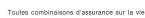
DISTRICT DU LOCLE

PARTI SOCIALISTE

Mme Josine Gagnebin, conseillère générale, députée, a proposé l'étude du problème de l'enfance déficiente (ortophonie), Le Locle. Mme Mathilde Margot, gérante de la co-

opérative, Les Brenêts.

Mme Jeanne-Marie Aeschlimann, conseil-lère générale, Le Locle. Mme Micheline Huguenin, ménagère, Le



Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes de sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariées.

CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHATEL

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCE GÉNÉRALE: 3, RUE DU MOLE, NEUCHATEL - TÉL. (038) 5 73 44 34, AV. L.-ROBERT, CH.-DE-FONDS - Tél. (039) 2 69 95

Le budget des paysannes

Pour notre deuxième exemple, nous avons choisi deux exploitations de montagne d'une certaine importance puisque l'une a une su-perficie de 45 ha. et l'autre de 30 ha. environ. Ce sont des domaines sans cultures où les apports de la ferme au ménage sont infi-ment moins importants qu'en plaine.

II a) EXPLOITATION DU IURA

I. Le domaine

Superficie totale de 65 poses vaudoises ou 29,25 ha., dont 13,50 ha. de pâturages. Aucune culture, si ce n'est 40 ares d'orge, altitude 1100 m. Bétail: 13 vaches, 8 génisses, 2 veaux Basse-cour: pas de poules, quelques lapins.

II. La famille

Père, mère, trois enfants de 20, 14 et 11 ans à la maison. un de 18 ans en apprentissage. Pas d'employés.

III Les recettes

Elles sont constituées de la facon suivante :

par la paie du lait
par des ventes de bétail
par des gains accessoires, des subsides divers
t les allocations familiales.

IV. Les dépenses du ménage

Compte tenu des besoins de l'exploitation. Compte tenu des besons de l'exploitation, il reste une somme de 8500 fr. à 9000 fr. par an pour couvrir les dépenses du ménage et de la famille. Cette somme provient avant tout de la paie du lait, cependant, quelques dépenses importantes d'habillement, les impôts, les écolages ont été payés lors de ventes de hétail de bétail.

1. Nourriture

	ouuction	Acriais
Epicerie, boulangerie, boucherie, etc. Lait: 1200 litres à 63 ct. Porc: 54 kg. à 3 fr. 50 (1/2 porc) Lapins: 4 à 10 fr.	756.— 189.— 40.—	2986.70
_	985.—	2986.70

L'altitude se fait sentir : ni légumes, ni fruits, ni pommes de terre. Tout doit être acheté.

2 Autres dén

2. Autres depenses		
Vêtements		1291.80
Amélioration du mobilier,		
linge de maison		137.—
Loyer (6 pièces, mi-confort)	1200.—	
Chauffage	120.—	468.55
Produits de nettoyage		150.—
Eau, électricité, téléphone		443.20
Impôts		432.80
Assurance-vie		94.80
Médecin-dentiste, assurance mala	adie	514.—
Journaux, livres, conc. radio		76.15
Argent de poche, sorties,		
coiffeur, participation aux sociét	és	
locales		820.—
Ecolage et pension des enfants		1244.60
	2305.—	8659.60

La production propre couvre à peine le quart des besoins de la famille. Dans ce bud-get, un peu plus large que le précédent (915 fr. par mois, environ) la part de la nour-riture n'est plus que 36,2 % du total.

II. b) EXPLOITATION DES PRÉALPES

I. Le domaine

Superficie totale de 100 poses vaudoises, soit 45 ha., dont 22,5 ha. en pâturages — aucune culture — altitude : 1200 à 1700 m.

(pâturages). Bétail : 10 vaches, 4 génisses, 3 veaux, 2 chevaux, 15 porcs, pas de volaille.

II. La famille

Père, mère, cinq enfants de 12, 11, 10, 9 et 3 ans. Un employé durant cent-vingt jours.

III. Les recettes

Elles sont constituées de la facon suivante : 23 % par la paie du lait 58 % par des ventes de bétail et des encaissements

d'estivage 12 % par des ventes de bois 7 % par des subsides divers et les allocations familiales.

IV. Les dépenses du ménage

Compte tenu des besoins de l'exploitation, Compte tenu des besoins de l'exploitation, il reste une somme de 9000 fr. à 9500 fr. par an pour couvrir les besoins du ménage et de la famille. Cette exploitation est nettement moins tributaire de la paie du lait que la plupart des exploitations de montagne. Les entrées provenant des ventes de bétail et de l'estivage se répartissent, en effet, régulièrement tout au long de l'année et plusieurs fois nar mois. fois par mois.

1. Nourriture

	Production	Achats
Epicerie, boulangerie, boissons, boucherie		4499.40
Lait : 1460 litres à 63 ct, Porc : 230 kg. à 3 fr. 50 (poids v	919.80 vif) 805.—	
	1724.80	4499.40

Ici aussi, apports de la ferme au ménage restreints au lait et à la viande de porc.

2. Autres dépenses

Vêtements		113.05
Amélioration du mobilier, linge de maison Loyer (3 pièces sans confort)	600.—	96.—
Chauffage: 12 st. de bois à 30 f	fr. 360.—	
Produits de nettoyage		180.—
Eau, électricité, téléphone		341.50
Impôts		582.10
Assurance-vie		250.75
Médecin, dentiste,		
assurance maladie		302.25
Journaux, livres, conc. radio		147.20
Argent de poche, sorties, coiffe	ur.	
participation aux sociétés locale		1540
Cadeaux et divers		334.20
	2684.80	9386.4

A propos de notre premier budget

Une lectrice nous écrit :

Madame,

Je me permets de vous demander des expli-cations quant à votre article paru dans « Femmes suisses ».

Il me semble regrettable d'avoir comptabi-é 10 litres d'eau-de-vie dans les comptes du

lisé 10 litres d'eau-de-vie dans les comptes du ménage, cette eau-de-vie étant plutôt allouée pour les soins à donner au bétail. Je pense, et d'autres paysannes avec moi, qu'il est mal venu d'insérer, dans un journal citadin, un budget si minime avec ce poste à son actif. Je vous serais reconnaissante de bien vou-loir le relever dans la suite de votre article, car il porte préjudice à la cause paysanne. L'alcool n'a jamais été comptabilisé dans un budget-type, et d'autant plus pour un ménage avec trois jeunes enfants.

avec trois jeunes enfants. Veuillez croire, Madame, à tout l'intérêt que je porte à lire vos articles et excuser cette critique formulée pour éviter qu'on croie que le paysan boit environ 1 litre d'eau-de-vie par

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous présente, Madame, mes salutations très cor-diales.

Ces budgets de paysannes n'ont de valeur que s'ils sont parlaitement exacts et sincères. Si l'on commence à «arranger» les chiffres et les falts on robitendra plus qu'un budget-type qui n'apportera rien de nouveau. Cette suite d'articles qui englobera aussi bien des petites exploitations que des grandes, des paysans aisés que des paysans génés, n'est pas destinée à doubler la statistique de Brugg mais à montrer aux citadins comment se « débrouillent » les paysannes dans des conditions données. En ce qui concerne la consommation d'eau-de-vie,

n'est pas destinée à doubler la statistique de Brugg mais à montrer aux citadins comment se « débrouillent » les paysannes dans des conditions données. En ce qui concerne la consommation d'eau-de-vie, nous sommes au regret de confirmer à Mme B. qu'en l'occurrence il s'agit bien de l'eau-de-vie gardée pour le ménage, l'eau-de-vie destinée au bétail étant comptée à part. Cependant, il me semble difficile d'imputer à péché le fait d'avoir gardé 10 litres de kirsch ou de pruneau pour son propre usage en une année où les fruits étaient particulièrement sucrée et l'eau-de-vie particulièrement réussie! Il est d'ailleurs étonnant et significatif que nous n'ayons pas reçu de lettres de citadines choquées!







INSTITUT DE BEAUTÉ

LYDIA DAINOW

Ecole d'esthéticiennes

Place de la Fusterie 4 Genève

Tél 24 42 10 Membre de la FREC